



Genève, le 25 août 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse de l'organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP)

Publication du rapport d'activité 2025 du MIPP

Dix années de médiation et d'observation au service du dialogue entre la population et la police. A l'approche de son dixième anniversaire, l'organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP) publie, pour la première fois, des recommandations écrites fondées sur son expérience de terrain.

Créé en 2016 comme instance neutre et indépendante de médiation, le MIPP a progressivement développé une expertise unique reposant sur l'écoute des personnes qui le saisissent, le dialogue avec les différentes parties concernées et l'analyse des situations rencontrées. Le MIPP exerce sa mission dans un cadre qui garantit son autonomie fonctionnelle, condition essentielle à une médiation impartiale, neutre et confidentielle. Cette indépendance permet de créer un espace de dialogue sécurisé, propice à la recherche de solutions et au rétablissement de la confiance entre la population et la police, en prenant en considération les réalités, les attentes et les contraintes de chacune des parties. Le MIPP traite les doléances émanant aussi bien de la population que des membres de la police et contribue ainsi à une meilleure compréhension réciproque.

Le MIPP est le seul organe de médiation en Suisse expressément dédié aux litiges entre la population et la police. Sa singularité réside dans cette spécialisation, qui complète les dispositifs existants de contrôle et de recours, en apportant une réponse centrée sur le dialogue et la prévention des conflits. Cette démarche privilégie la recherche d'une résolution constructive et la prise en compte des personnes concernées plutôt que l'établissement d'une faute. Le travail du MIPP est exercé dans un cadre institutionnel par une équipe dédiée de professionnels de la médiation, nommés selon les règles prévues pour l'organe et tenus à ses exigences de neutralité et de confidentialité. Cette position permet au MIPP de porter un regard extérieur sur la police tout en favorisant une meilleure compréhension du travail policier.

L'expérience acquise au fil des années, conjuguée au développement de ses outils d'analyse et de suivi statistique, permet aujourd'hui au MIPP de rendre compte de son activité avec un niveau de profondeur inédit. Plus qu'un bilan annuel, ce rapport traduit la volonté de faire des observations du MIPP, qui prennent en compte à la fois les perspectives de la population et celles de la police, une ressource originale et unique susceptible d'alimenter une réflexion documentée sur leurs relations.

C'est dans cette perspective que le MIPP formule, pour la première fois depuis sa création en 2016, des recommandations écrites à l'attention de la Commandante de la police. Fondées sur les observations réalisées entre 2020 et 2025, elles visent à contribuer au maintien de

relations de confiance entre la population et la police et à renforcer la légitimité institutionnelle qui en découle. Elles marquent une étape importante dans l'évolution du MIPP, à l'approche de son dixième anniversaire en 2026 et de la fin du second mandat de l'équipe actuellement en fonction.

Le rapport propose également une analyse de plusieurs enjeux qui traversent aujourd'hui les relations entre la population et la police. Il aborde notamment les relations avec les jeunes, les conséquences des privations de liberté, les compétences relationnelles dans les interventions policières ainsi que la question de la mesure du profilage racial, avec la volonté d'apporter un éclairage nuancé et pragmatique sur des sujets au cœur du débat public.

Par cette publication, le MIPP affirme sa volonté de poursuivre sa mission d'écoute et de médiation tout en renforçant son rôle d'observatoire neutre des relations entre la population et la police. Il souhaite mettre son expérience à profit pour enrichir la réflexion sur les conditions qui permettent de préserver un dialogue de confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Rapport d'activité 2025 du MIPP

Les 10 ans du MIPP - 3 et 4 décembre 2026

Afin de poursuivre cette démarche avec l'ensemble des actrices et acteurs concernés, le MIPP célébrera son dixième anniversaire les 3 et 4 décembre 2026 par deux demi-journées de conférences, de tables rondes et d'ateliers.

Ces rencontres réuniront des représentantes et représentants des institutions, de la police, du monde académique, des associations et de la société civile. Elles permettront de dresser le bilan des dix premières années du MIPP et d'ouvrir un dialogue sur les principaux défis qui marquent aujourd'hui les relations entre la population et la police.

Les échanges porteront notamment sur les thèmes développés au fil des rapports du MIPP, parmi lesquels les mécanismes de régulation des conflits entre la population et la police, les relations entre les jeunes et la police, le profilage ethnique, la déontologie policière ainsi que les perspectives d'évolution de la médiation dans le domaine de la sécurité publique.

Le programme détaillé et les modalités d'inscription seront communiqués dans les prochains mois.

Pour toute information complémentaire (MÉDIA UNIQUEMENT): Mme Nathalie Le Thanh, médiatrice principale, organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP), DIN, T. 022 327 92 80.